

Conseil des affaires étrangères (Commerce), 20 mai 2021

Président: Augusto Santos Silva, ministre d'État et ministre des affaires étrangères (à Bruxelles).

La session débutera à 9 heures.

En session publique, la présidence et la Commission communiqueront des informations sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux.

Le Conseil aura pour objectif d'approuver les conclusions sur le réexamen de la politique commerciale. Les ministres feront le point sur l'état d'avancement de la réforme de l'OMC et des préparatifs de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, ainsi que sur l'évolution récente des relations commerciales entre l'UE et les États-Unis et sur les perspectives en la matière. Sous le point "Divers", le Conseil fera le point sur l'état de la situation concernant les mesures de sauvegarde applicables à l'acier et concernant l'UE et le Mercosur.

Les ministres procéderont à des échanges de vues informels avec la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, et la représentante américaine au commerce, Katherine Tai.

Conférence de presse:

Une conférence de presse de la présidence aura lieu vers 16h15.

* * *

[Conseil des affaires étrangères \(Commerce\), 20 mai 2021](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

L'instrument relatif aux marchés publics internationaux

Au cours d'une session publique, la présidence et la Commission informeront le Conseil, sous le point "Divers", de l'état d'avancement des négociations menées en ce qui concerne l'instrument relatif aux marchés publics internationaux.

Cet instrument est un outil de politique commerciale visant à décourager la discrimination à l'égard des entreprises de l'UE dans les marchés publics organisés dans les pays tiers. Il doit permettre à l'UE de limiter ou d'exclure l'accès à ses marchés publics pour les opérateurs économiques des pays qui appliquent des restrictions discriminatoires aux entreprises de l'UE. Les principaux objectifs du règlement sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux sont de rendre plus équitables les conditions de concurrence, d'accroître la participation des entreprises de l'UE aux marchés publics organisés dans les pays tiers et d'exercer un effet de levier pour l'UE dans le cadre des négociations menées en vue de l'ouverture des marchés dans les pays tiers.

En 2016, la Commission a présenté au Conseil et au Parlement européen une proposition révisée de règlement sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux; cette proposition est à l'examen au sein du Conseil.

En mars 2019, le Conseil européen a invité les États membres à reprendre les discussions et, en octobre 2020, les dirigeants de l'UE ont demandé d'accélérer les travaux sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux.

La présidence portugaise a intensifié ses travaux sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux et s'emploie à ce qu'une position du Conseil soit adoptée d'ici la fin de son mandat. Cela permettrait de commencer les trilogues avec le Parlement européen pendant le mandat de la future présidence slovène.

Les engagements existants de l'UE vis-à-vis des pays tiers - y compris l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC et les accords commerciaux bilatéraux - ne seraient pas affectés par l'instrument relatif aux marchés publics internationaux. En outre, l'instrument relatif aux marchés publics internationaux prévoit certaines exceptions afin de préserver l'intérêt public, d'éviter des augmentations disproportionnées des coûts de passation et de soutenir les pays les moins avancés et les PME.

[Proposition modifiée d'instrument relatif aux marchés publics internationaux](#)

Réexamen de la politique commerciale

Le Conseil aura pour objectif d'approuver les conclusions sur le réexamen de la politique commerciale. Le 18 février 2021, la Commission a publié sa communication intitulée "Réexamen de la politique commerciale - Une politique commerciale ouverte, durable et ferme". Le vice-président Vladis Dombrovskis a présenté cette communication lors de la vidéoconférence informelle des ministres des affaires étrangères et du commerce qui s'est tenue le 2 mars 2021; depuis lors, le Conseil travaille sur le texte des conclusions.

La communication sur le réexamen de la politique commerciale souligne que l'UE devrait rester attachée à un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles tout en défendant ses intérêts et en garantissant des conditions de concurrence équitables.

Les grands objectifs énoncés dans la communication sont les suivants: soutenir la reprise et la transformation en profondeur de l'économie de l'UE conformément aux objectifs concernant le numérique et la protection de l'environnement, façonner les règles mondiales pour qu'elles permettent une mondialisation plus durable et plus équitable, et renforcer la capacité de l'UE à défendre ses intérêts et à faire valoir ses droits, y compris de manière autonome si nécessaire.

[Communication sur le réexamen de la politique commerciale \(18 février 2021\)](#)

Réforme de l'OMC et préparation de la prochaine conférence ministérielle

Les ministres discuteront des travaux en cours concernant la réforme de l'OMC et les négociations qui ont lieu dans cette enceinte, et ils feront le point sur les préparatifs et les priorités de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

La Commission présentera au Conseil un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs en vue de la 12^e conférence ministérielle de l'OMC (CM12), qui se tiendra à Genève du 30 novembre au 3 décembre 2021. Il y sera question également de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion ministérielle de l'OMC prévue pour le 15 juillet 2021 (en format visioconférence). L'objectif serait de faire avancer le texte sur la pêche afin de trouver des zones de débarquement acceptables, que les ministres seraient invités à examiner en vue de prendre une décision.

[L'OMC en bref](#)

Relations commerciales UE - États-Unis

La Commission informera les ministres de l'état d'avancement des relations commerciales entre l'UE et les États-Unis. Il s'agira notamment d'informations sur les derniers développements et échanges, par exemple en ce qui concerne l'élaboration d'un programme commercial positif entre l'UE et les États-Unis, des questions liées à l'OMC, ainsi que des aspects liés à Airbus/Boeing et aux droits américains sur l'acier et l'aluminium au titre de l'article 232.

La Commission et le SEAE ont exposé leurs idées sur la coopération entre l'UE et les États-Unis avec la nouvelle administration américaine dans la communication conjointe du 2 décembre 2020 sur un nouveau programme transatlantique de coopération mondiale tourné vers l'avenir. Ce programme met l'accent sur les domaines dans lesquels les intérêts et les valeurs de l'UE et des États-Unis convergent et où la force collective des deux parties peut être utilisée au mieux.

Si les premiers signaux en provenance de Washington sont encourageants, les négociations commerciales entre l'UE et les États-Unis progressent assez lentement. Les contacts se sont intensifiés récemment, ce qui est également lié au sommet UE - États-Unis qui approche et à la possibilité de convenir de certains objectifs à atteindre en matière commerciale.

Les déclarations positives du président Biden et de la représentante américaine au commerce Katherine Tai sur l'engagement de la nouvelle administration en faveur du multilatéralisme et du rétablissement des relations avec ses alliés sont intervenues en même temps que l'ouverture affichée sur le dossier **Airbus/Boeing**, Washington et Bruxelles ayant décidé de suspendre pour une durée de quatre mois les droits de douane qu'ils s'infligent mutuellement. La question des droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium au titre de l'article 232 et des mesures de rééquilibrage de l'UE doit être examinée sous un jour nouveau à la suite de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 17 mai sur la réponse aux capacités excédentaires mondiales dans le secteur des produits de l'acier et de l'aluminium.

Autres points

Sous le point "Divers", la Commission informera les ministres de l'état d'avancement de l' **enquête de sauvegarde en cours sur l'acier**. Cette enquête vise à déterminer si les mesures de sauvegarde actuellement en vigueur sur les importations de certains produits sidérurgiques devraient être prorogées au-delà du 30 juin 2021.

Les ministres recevront également des informations sur l'état d'avancement de l'accord **UE-Mercosur**. Une discussion de fond sur ce point n'est pas attendue.

Les ministres auront un échange de vues informel avec la **directrice générale de l'OMC, M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala**, au cours du déjeuner.

Les ministres auront également l'occasion de procéder à un échange de vues informel (en format visioconférence) avec la **représentante américaine au commerce, Katherine Tai**.